

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni le jeudi 11 janvier 2023 à 18h30, à la Mairie de Coisy, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Claude DEFLESSELLE, Maire de Coisy.

Présents : Claude DEFLESSELLE, Rose-Marie LESCOT, Thierry SAGUEZ, Annick SAGUEZ, Florent PECQUERY, Annie DA COSTA, Philippe BERNARD, Cédric BELLEGUEULLE, Jennifer VAILLANT, Sandrine LETIERCE

Absents : Frédéric NARDELLO

Annie DA COSTA a été nommée secrétaire de séance.

DEMANDE SUBVENTION DETR DSIL

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de réhabilitation d'un bâtiment afin de le transformer en atelier communal. Il rappelle que la commune à acheter du matériel pour l'entretien du village et qu'il est nécessaire d'avoir un local pour ranger ce matériel.

Il présente le devis proposé par la société CALLEC pour un montant de 71 420.25€ HT soit 85 704.30€ TTC.

Après délibération, le conseil municipal accepte ce devis et demande à Monsieur le Maire de solliciter des subventions au titre de la DETR et de la DSIL.

PRIME INFATION

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE CELLE DU 03 NOVEMBRE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du 03 novembre 2023 instaurant la prime de pouvoir d'achat pour les agents de la collectivité ;

Considérant que Monsieur Nicolas BERNARD remplit les conditions d'éligibilité à la prime de pouvoir d'achat selon le barème ;

La prime de pouvoir d'achat d'un montant de 800 euros est attribuée à Monsieur Nicolas BERNARD.

CHOIX ZAEnR

Monsieur le Maire présente au conseil municipal que la commune doit acter des zones d'accélération des énergies renouvelables.

En effet, la loi confie un rôle majeur aux collectivités sur le choix et l'identification des zones prioritaires pour l'implantation des installations de productions d'énergie renouvelable.

À la suite d'une concertation avec le public, le conseil municipal décide qu'il n'y aura aucune zone d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de la commune.

REFERENT DEONTOLOGUE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'obligation de choisir un référent déontologue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

DESIGNER Madame HAMDANE en qualité de référent déontologue des élus locaux de la commune de Coisy conformément aux conditions présentées ci-dessus et sous réserve que les conditions d'impartialité et d'indépendance soient maintenues.

Elle sera rémunérée par une indemnité prenant la forme de vacations dont le montant est de 80 € maximal par dossier, conformément à l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'Elu local.

Téléthon : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a fait un don à l'opération Téléthon d'un montant de 500€, cela correspond à l'achat de champignons à l'enseigne METRO.

Effacement de réseaux rue de Perriot : Le Maire informe qu'il a signé le devis proposé par Territoire d'Energie de la Somme (ex : FDE80) afin de faire une étude plus précise de l'effacement des réseaux de cette rue.

Programme trottoir 2024 : Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier le projet trottoir 2024. Pour la rue du Soleil Levant, le trottoir sera côté lotissement. Il propose aussi d'intégrer immédiatement les travaux rue Bazile Darquet. Il propose aussi l'étude de la mise en place d'un rond-point à l'intersection de la rue Bazile Darquet et la rue du chêne. Un bureau d'études sera missionné pour étudier la faisabilité de ce projet. Monsieur le Maire rappelle que les trottoirs sont faits pour trotter et qu'il serait souhaitable d'envisager des places de stationnement sur la voirie rue Manon Lescaut. Un rendez-vous est programmé avec le conseil départemental de la Somme.

Achat aspirateur : Rose Marie LESCOT propose l'achat d'un aspirateur poussière et eau pour faciliter le nettoyage des tapis dans la salle socioculturelle et dans la mairie.

Clocher de l'église : Philippe BERNARD est chargé de vérifier l'installation électrique dans le clocher de l'église.

Déjections canines : Beaucoup de conseillers remontent le fait que des administrés se plaignent auprès d'eux de l'incivilité des propriétaires de chiens.

Formation des élus : Certains élus souhaitent une formation : l'élaboration d'un budget, l'urbanisme, les demandes de subventions. Monsieur le Maire est chargé de prendre contact avec l'AMF de la Somme.

La séance s'est clôturée à 20h30.

Annie DA COSTA

